



---

## POUVOIR OU PROCURATION

**Le pouvoir** signé du délégué élu lors de l'Assemblée Générale de l'Association ne peut être donné qu'à un membre licencié de votre association, âgé de 18 ans au moins au jour de l'élection, jouissant de ses droits civiques.

**La procuration** ne peut être donnée qu'à un membre licencié d'une association du département où se trouve le siège social de votre association. Toutefois, le vote par procuration n'est pas admis si votre association appartient au département où se déroule l'Assemblée Générale.

Le bénéficiaire de la procuration doit être âgé de 18 ans au moins le jour du vote, et jouir de ses droits civiques. Ce délégué doit, de plus, représenter son Association, soit directement en tant que Délégué élu, soit par pouvoir en tant que membre, à l'Assemblée Générale de la Ligue.

Le même délégué ne peut être porteur de plus de 3 procurations (la sienne non comprise)

---

## POUVOIR OU PROCURATION (1)

Je soussigné(e), NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Domicilié(e) à : \_\_\_\_\_

Délégué(e) élu(e) de l'Association : \_\_\_\_\_

Donne par la présente POUVOIR OU PROCURATION (1) à : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Domicilié(e) à : \_\_\_\_\_

Qualité au sein de l'Association : \_\_\_\_\_

Pour les procurations uniquement : représentant l'association : \_\_\_\_\_

A l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Midi-Pyrénées, du 4 septembre 2010 au C.R.O.S. à Balma, pour représenter mon Association.

(1) Pouvoir ou Procuration accepté(e)

Le \_\_\_\_\_ 2010

Cachet du Club

(1) Pouvoir ou Procuration accepté(e)

Le \_\_\_\_\_ 2010

Signature :

Signature :

(1) rayer la mention inutile